

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 avril 2025

SIMPLIFICATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 1191)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 492

présenté par

Mme Bonnard, M. Cordier, Mme Sylvie Bonnet, M. Liger, M. Bazin, Mme Corneloup,
Mme Blin, M. Portier et M. Brigand

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 18 BIS B, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.
--